

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 25 JUN 2026**

**N°038**

<b>OBJET : CHAPEAU ROUGE 2026 - DEMANDE DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUSE - "THÉ DANSANT"</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de la réalisation du tournage du film « Thé Dansant » réalisé par Anna Medveczky, la production « Les Films Invisibles » sollicite la Ville de Carcassonne pour la mise à disposition à titre gracieuse du Chapeau Rouge.

Le lieu servira à tourner certaines scènes du film ainsi que de base logistique aux équipes :

- des loges, pour le maquillage, la coiffure et l'habillage des comédiens,
- de salles de repos afin de permettre à l'équipe technique et artistique de se restaurer,

Il sera également utilisé pour le tournage d'une séquence.

La mise à disposition serait consentie pour la période du 29 juin au 5 juillet 2026 inclus, hors période d'activité de la salle. Une convention prévoit les modalités de mise à disposition.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la mise à disposition gracieuse de la salle du Chapeau Rouge à la société Les Films Invisibles dans les conditions sus énoncées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes et documents nécessaires liés à cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32559-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026  
Publication : 06/07/2026